

CHARTRE DE COMPORTEMENT

RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEILS PARASCOLAIRES DE PRANGINS

Une équipe d'encadrement a été mise en place afin d'assurer la surveillance et la sécurité des élèves au restaurant scolaire et aux accueils parascolaires pendant la pause de midi.

En cas de non observation des règles de comportement telles que :

- **Politesse**
- **Ordre et rangement de ses affaires et déchets**
- **Respect de l'autorité**
- **Respect des autres élèves**
- **Non-violence**

Des sanctions pourront être prises (voir point 9 du règlement).

Je m'engage par ma signature à respecter cette chartre de comportement lorsque je me rends dans ces différents lieux.

Signature de l'enfant :

Signature des parents :